

SCCV NICE CAFFARELLI-VALENSIN

**« 32 CAFFARELLI »
32 RUE CAFFARELLI
06000 NICE**

25 Appartements



NOTICE DESCRIPTIVE
Vente en l'état futur d'achèvement

Conforme à l'arrêté du 10 mai 1968

Fait à NICE, le 01 octobre 2026

SOMMAIRE :

PRESENTATION GENERALE	8
GENERALITES	8
1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE	9
1.1 INFRASTRUCTURES	9
1.1.1 FOUILLES	
1.1.2 FONDATIONS	
1.2 MURS ET OSSATURES	9
1.2.1 MURS DU SOUS-SOL	
1.2.1.1 Murs périphériques	
1.2.1.2 Murs de refends	
1.2.2 MURS DE FACADES (aux divers niveaux)	
1.2.3 MURS PIGNONS	
1.2.4 MURS MITOYENS	
1.2.5 MURS EXTERIEURS DIVERS (loggias, séparatifs de balcons, garde-corps en béton)	
1.2.6 MURS PORTEURS A L'INTERIEUR DES LOCAUX (refends)	
1.2.7 MURS SEPARATIFS, CLOISONS SEPARATIVES	
1.2.7.1 Entre locaux privatifs contigus	
1.2.7.2 Entre locaux privatifs et autres locaux (escaliers, ascenseurs, halls, circulations, locaux communs divers)	
1.3 PLANCHERS	10
1.3.1 PLANCHERS SUR ETAGE COURANT	
1.3.2 PLANCHERS SOUS TERRASSE	
1.3.3 PLANCHERS SUR LOCAUX COLLECTIFS, SOCIAUX, TECHNIQUES, ENTREES, CIRCULATIONS ET LOCAUX DIVERS CHAUFFES	
1.3.4 PLANCHERS SUR LOCAUX NON-CHAUFFES OU OUVERTS	
1.3.5 PLANCHER SUR SOUS-SOL	
1.3.6 PLANCHERS BAS DU SOUS-SOL	
1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION	10
1.4.1 ENTRE PIECES PRINCIPALES	
1.4.2 ENTRE PIECES PRINCIPALES ET PIECES DE SERVICE	
1.5 ESCALIERS	10
1.5.1 ESCALIERS	
1.5.2 ESCALIERS DE SECOURS	
1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION	10
1.6.1 CONDUITS DE FUMEE DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE	
1.6.2 CONDUITS DE VENTILATION DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE	
1.6.3 CONDUITS D'AIR FRAIS	
1.6.4 CONDUITS DE FUMEE DE CHAUFFERIE	
1.6.5 VENTILATION HAUTE DE CHAUFFERIE	
1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS	11
1.7.1 CHUTES D'EAUX PLUVIALES	
1.7.2 CHUTES D'EAUX USEES	
1.7.3 CANALISATIONS EN S/SOL	
1.7.4 BRANCHEMENTS AUX EGOUTS	
1.8 TOITURES	11
1.8.1 CHARPENTES, COUVERTURE ET ACCESSOIRES	
1.8.2 ETANCHEITE ET ACCESSOIRES	
1.8.2.1 Toitures terrasses inaccessibles	
1.8.2.2 Terrasses accessibles sur débord du sous-sol en rez-de-chaussée	
1.8.2.3 Terrasses accessibles sur débord de parties habitables au dernier niveau	
1.8.2.4 Parties végétalisées sur sous-sol	
1.8.3 SOUCHES DE CHEMINEES, VENTILATIONS ET CONDUITS DIVERS	

2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS	11
2.1 SOLS ET PLINTHES	11
2.1.1 SOLS ET PLINTHES DES PIECES PRINCIPALES	
2.1.2 SOLS ET PLINTHES DES PIECES DE SERVICE	
2.1.3 SOLS ET PLINTHES DES ENTREES ET DEGAGEMENTS	
2.1.4 SOLS DES BALCONS, LOGGIAS ET SECHOIRS	
2.2 REVETEMENTS MURAUX (autres que peintures, enduits, papiers peints et tentures)	12
2.2.1 REVETEMENTS MURAUX DES SALLES DE BAIN ET SALLES D'EAU	
2.2.2 REVETEMENTS MURAUX DES CUISINES	
2.2.3 REVETEMENTS MURAUX DES AUTRES PIECES	
2.3 PLAFONDS (autres que peintures, enduits, papiers peints et tentures)	12
2.3.1 PLAFONDS DES PIECES INTERIEURES	
2.3.2 PLAFONDS DES SECHOIRS A L'AIR LIBRE	
2.3.3 PLAFONDS DES LOGGIAS (autres que 2.8.1.4)	
2.3.4 SOUS-FACE DES BALCONS (autres que 2.8.1.4)	
2.4 MENUISERIES EXTERIEURES	12
2.4.1 PIECES PRINCIPALES	
2.4.2 PIECES DE SERVICE	
2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE	12
2.5.1 PIECES PRINCIPALES	
2.5.2 PIECES DE SERVICE	
2.6 MENUISERIES INTERIEURES	13
2.6.1 HUISSERIES ET BÂTIS	
2.6.2 PORTES INTERIEURES	
2.6.3 IMPOSTES ET MENUISERIES	
2.6.4 PORTES PALIERES	
2.6.5 PORTES DE PLACARDS	
2.6.6 PORTES DES LOCAUX DE RANGEMENT	
2.6.7 MOULURES ET HABILLAGES	
2.6.8 ESCALIERS	
2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS	13
2.7.1 GARDE-CORPS ET BARRES D'APPUI	
2.7.2 BARREAUDAGES ET PROTECTION DES BAIES	
2.7.3 OUVRAGES DIVERS	
2.7.3.1 Séparatifs de balcons	
2.7.3.2 Autres	
2.8 PEINTURES, PAPIERS PEINTS, TENTURES	13
2.8.1 PEINTURES EXTERIEURES ET VERNIS	
2.8.1.1 Sur menuiseries extérieures bois	
2.8.1.2 Sur fermetures et protections	
2.8.1.3 Sur serrurerie	
2.8.1.4 Sur enduits, habillages en bois, sous-faces et rives de balcons ou autres murs et plafonds des loggias	
2.8.2 PEINTURES INTERIEURES	
2.8.2.1 Sur menuiseries	
2.8.2.2 Sur murs des pièces sèches	
2.8.2.3 Sur murs des pièces humides	
2.8.2.4 Sur plafonds des pièces sèches	
2.8.2.5 Sur plafonds des pièces humides	
2.8.2.6 Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers	
2.8.3 PAPIERS PEINTS	
2.8.3.1 Sur murs	
2.8.3.2 Sur plafonds	
2.8.4 TENTURES (tissus, toiles plastifiées, etc..)	
2.8.4.1 Sur murs	
2.8.4.2 Sur plafonds	

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS	14
2.9.1 EQUIPEMENTS MENAGERS	
2.9.1.1 Bloc évier, robinetterie	
2.9.1.2 Appareils et mobilier, kitchenette	
2.9.1.3 Evacuation des déchets	
2.9.1.4 Armoire sèche-linge	
2.9.2 EQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE	
2.9.2.1 Distribution d'eau froide et comptage	
2.9.2.2 Distribution d'eau chaude et comptage	
2.9.2.3 Production d'eau chaude sanitaire	
2.9.2.4 Evacuations	
2.9.2.5 Distribution du gaz	
2.9.2.6 Branchements en attente	
2.9.2.7 Appareils sanitaires autres qu'équipements ménagers	
2.9.2.8 Robinetterie	
2.9.2.9 Accessoires divers et équipements divers	
2.9.3 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES	
2.9.3.1 Type d'installation	
2.9.3.2 Puissance à desservir	
2.9.3.3 Equipement de chaque pièce, appareillage	
2.9.3.4 Sonnerie de porte palière	
2.9.4 CHAUFFAGE, CHEMINEES, VENTILATIONS	
2.9.4.1 Type d'installation	
2.9.4.2 Températures garanties dans les diverses pièces par température minimale extérieure	
2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur	
2.9.4.4 Conduits de fumée	
2.9.4.5 Conduits et prises de ventilation	
2.9.4.6 Conduits et prises d'air frais	
2.9.5 EQUIPEMENT INTERIEUR DES PLACARDS ET PIECES DE RANGEMENT	
2.9.5.1 Placards	
2.9.5.2 Pièces de rangement	
2.9.6 EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATIONS	
2.9.6.1 Radio, TV	
2.9.6.2 Téléphone	
2.9.6.3 Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble	
2.9.6.4 Commande d'ouverture du portillon piéton de l'entrée de l'opération	
2.9.7 AUTRES EQUIPEMENTS	

3 ANNEXES PRIVATIVES 16

3.1 CAVES, CELLIERS, GRENIERS	16
3.1.1 MURS OU CLOISONS	
3.1.2 PLAFONDS	
3.1.3 SOLS	
3.1.4 PORTES D'ACCES	
3.1.5 VENTILATION NATURELLE	
3.1.6 EQUIPEMENT ELECTRIQUE	
3.2 GARAGES ET PARKINGS COUVERTS	16
3.2.1 MURS OU CLOISONS	
3.2.2 PLAFONDS	
3.2.3 SOLS ET DELIMITATION AU SOL	
3.2.4 PORTE D'ACCES	
3.2.5 VENTILATION NATURELLE	
3.2.6 EQUIPEMENT ELECTRIQUE	
3.3 PARKINGS EXTERIEURS	17
3.3.1 SOL	
3.3.2 DELIMITATION AU SOL	

3.3.3 SYSTEME DE REPERAGE.....	
3.3.3 SYSTEME CONDAMNANT L'ACCES.....	
3.4 TERRASSES ET JARDINS PRIVATIFS EN REZ-DE-CHAUSSEE	17
3.4.1 SOL.....	
3.4.2 SEPARATIFS DE TERRASSES.....	
3.4.3 EQUIPEMENT DE PLOMBERIE.....	
3.4.4 CLÔTURE.....	
3.4.5 PERGOLAS.....	
3.4.6 JARDINS PRIVATIFS.....	
3.4.7 EQUIPEMENTS DIVERS	
4 PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE	17
4.1 HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE	17
4.1.1 SOLS	
4.1.2 PAROIS	
4.1.3 PLAFONDS	
4.1.4 ELEMENTS DE DECORATION	
4.1.5 PORTE D'ACCES ET SYSTEME DE FERMETURE, APPEL DES OCCUPANTS DE L'IMMEUBLE	
4.1.6 BOITES AUX LETTRES ET PAQUETS	
4.1.7 TABLEAU D'AFFICHAGE	
4.1.8 CHAUFFAGE.....	
4.1.9 EQUIPEMENT ELECTRIQUE	
4.2 CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSE, COULOIRS ET HALLS D'ETAGE	18
4.2.1 SOLS	
4.2.2 MURS	
4.2.3 PLAFONDS	
4.2.4 ELEMENTS DE DECORATION	
4.2.5 CHAUFFAGE.....	
4.2.6 PORTES.....	
4.2.7 EQUIPEMENT ELECTRIQUE	
4.3 CIRCULATIONS DU SOUS-SOL (SAS ET COULOIR ACCES CIRCULATION).....	18
4.3.1 SOLS	
4.3.2 MURS	
4.3.3 PLAFONDS	
4.3.4 PORTES DE GARAGE COLLECTIVES.....	
4.3.5 RAMPES D'ACCES POUR VEHICULES	
4.3.6 EQUIPEMENT ELECTRIQUE	
4.4 CAGES D'ESCALIERS	18
4.4.1 SOLS DES PALIERS.....	
4.4.2 MURS	
4.4.3 PLAFONDS	
4.4.4 ESCALIERS (MARCHES, CONTREMARCHES), LIMONS, PLINTHES, GARDE-CORPS, SOUS-FACE DE LA PAILLASSE	
4.4.5 CHAUFFAGE, VENTILATION	
4.4.6 ECLAIRAGE	
4.5 LOCAUX COMMUNS.....	19
4.5.1 GARAGES A BICYCLETTES, VOITURES D'ENFANTS.....	
4.5.2 BUANDERIE COLLECTIVE	
4.5.3 SECHOIR COLLECTIF	
4.5.4 LOCAUX DE RANGEMENT ET D'ENTRETIEN.....	
4.5.5 LOCAUX SANITAIRES.....	
4.6 LOCAUX SOCIAUX	19
4.6.1 SALLE DE BRICOLAGE.....	
4.6.2 SALLE DE JEUX ET DE REUNIONS	
4.7 LOCAUX TECHNIQUES	19
4.7.1 LOCAL DE RECEPTION DES ORDURES MENAGERES.....	
4.7.2 CHAUFFERIE, EAU CHAUDE SANITAIRE COLLECTIVE.....	
4.7.3 SOUS-STATION DE CHAUFFAGE.....	
4.7.4 LOCAL DES SURPRESSEURS	

4.7.5 LOCAL TRANSFORMATEUR EDF	
4.7.6 LOCAL DE MACHINERIE ASCENSEUR	
4.7.7 LOCAL DE VENTILATION MECANIQUE	
4.8 CONCIERGERIE	19
4.8.1 COMPOSITION DU LOCAL	
4.8.2 EQUIPEMENTS DIVERS	
5 EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE	20
5.1 ASCENSEURS ET MONTE-CHARGE	20
5.2 CHAUFFAGE, EAU CHAUDE	20
5.2.1 EQUIPEMENTS THERMIQUES DE CHAUFFAGE	
5.2.1.1 Production de chaleur	
5.2.1.2 Régulation automatique	
5.2.1.3 Pompes et brûleurs	
5.2.1.4 Accessoires divers	
5.2.1.5 Colonnes montantes	
5.2.2 SERVICE D'EAU CHAUDE	
5.2.2.1 Production d'eau chaude	
5.2.2.2 Réservoirs	
5.2.2.3 Pompes et brûleurs	
5.2.2.4 Comptage général	
5.2.2.5 Colonnes montantes	
5.3 TELECOMMUNICATIONS	20
5.3.1 TELEPHONE	
5.3.2 ANTENNE TV ET RADIO	
5.4 RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES	20
5.5 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX COMMUNS	20
5.6 ALIMENTATION EN EAU	20
5.6.1 COMPTAGES GENERAUX	
5.6.2 SURPRESSEURS, REDUCTEURS ET REGULATEURS DE PRESSION, TRAITEMENT DE L'EAU	
5.6.3 COLONNES MONTANTES	
5.6.4 BRANCHEMENTS PARTICULIERS	
5.7 ALIMENTATION EN GAZ	21
5.7.1 COLONNES MONTANTES	
5.7.2 BRANCHEMENT ET COMPTAGES PARTICULIERS	
5.7.3 COMPTAGE DES SERVICES GENERAUX	
5.8 ALIMENTATION EN ELECTRICITE	21
5.8.1 COMPTAGE DES SERVICES GENERAUX	
5.8.2 COLONNES MONTANTES	
5.8.3 BRANCHEMENT ET COMPTAGES DES LOGEMENTS	
6 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS	21
6.1 VOIRIE ET PARKINGS	21
6.1.1 VOIRIE D'ACCES	
6.1.2 TROTTOIRS	
6.1.3 PARKINGS VISITEURS	
6.2 CIRCULATION DES PIETONS	21
6.2.1 CHEMINS D'ACCES AUX ENTREES, EMMARCHEMENTS, RAMPES, COURS	
6.3 ESPACES VERTS	21
6.3.1 AIRES DE REPOS	
6.3.2 PLANTATIONS D'ARBRES, ARBUSTES, FLEURS	
6.3.3 ENGAZONNEMENT	
6.3.4 ARROSAGE	
6.3.5 BASSINS DECORATIFS	
6.3.6 CHEMINS DE PROMENADE	
6.4 AIRES DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	22
6.4.1 SOLS	
6.4.2 EQUIPEMENTS	

6.5 ECLAIRAGE EXTERIEUR	22
6.5.1 SIGNALISATION DE L'ENTREE DE L'IMMEUBLE	
6.5.2 ECLAIRAGE DES VOIRIES, ESPACES VERTS, JEUX ET AUTRES	
6.6 CLÔTURES, PORTAILS ET PORTILLONS	22
6.6.1 CLÔTURE SUR RUE	
6.6.2 CLÔTURE AVEC LES PROPRIETES VOISINES	
6.6.3 PORTAIL AUTOMATIQUE	
6.6.4 PORTILLON PIETON	
6.7 RESEAUX DIVERS	22
6.7.1 EAU	
6.7.2 GAZ	
6.7.3 ELECTRICITE (POSTE DE TRANSFORMATION EXTERIEUR).....	
6.7.4 POSTES INCENDIE, EXTINCTEURS, PLANS D'EVACUATION	
6.7.5 EGOUTS.....	
6.7.6 EPURATION DES EAUX.....	
6.7.7 TELECOMMUNICATIONS	
6.7.8 DRAINAGE DU TERRAIN	
6.7.9 EVACUATION DES EAUX DE PLUIE ET DE RUISSELLEMENT SUR LE TERRAIN, ESPACES VERTS, CHEMINS, AIRES, COURS ET JEUX	
7 ANNEXE A LA NOTICE DESCRIPTIVE – EQUIPEMENTS ELECTRIQUES DES PIECES	24

PRESENTATION GENERALE

Le projet comprend la réalisation d'un immeuble d'habitation de 6 étages sur rez-de-chaussée haut, constitué de 25 logements collectifs, de deux locaux commerciaux, d'aires de stationnement en sous-sol, de locaux techniques et d'aménagements d'espaces verts et de VRD (Voiries et Réseaux Divers).

L'entrée piétonne de l'immeuble est située au 32 rue Caffarelli.

L'accès des véhicules aux stationnements se fait depuis la rue Frédéric Passy à l'aide d'un monte-véhicules conforme aux normes.

La présente notice décrit les prestations des logements de la résidence et des locaux annexes.

GENERALITES

La présente notice descriptive a pour objet de définir les conditions techniques et les prestations suivant lesquelles sera construite l'opération « 32 CAFFARELLI ». Les éventuelles références et marques sont données afin de fixer un objectif de qualité à obtenir.

La construction se conformera :

- Aux lois et réglementations en vigueur,
- Aux prescriptions des Documents Techniques Unifiés établis par le Centre Scientifique Technique du Bâtiment,
- Aux règles de construction et de sécurité.

En particulier, la construction sera conforme à la Nouvelle Réglementation Acoustique (NRA), à la Réglementation Environnementale en vigueur (RE 2020), à la norme électrique C 15-100 et au code de la Construction et de l'Habitation relatif à l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

La conformité de la construction sera vérifiée par un bureau de contrôle agréé.

Un Dossier d'Intervention Ulérieure sur l'Ouvrage (DIUO) sera réalisé par un coordonnateur de sécurité et de protection de la santé agréé, et sera remis au syndic de copropriété après la livraison du bâtiment.

Il est expressément prévu que, dans le cas où pendant la construction, la fourniture ou la mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se révéleraient impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres et ce, quel que soit le motif (réglementation administrative, défauts de fabrication, difficultés d'importation, impératifs techniques ou en cas d'apparition de matériel nouveau, etc...), le Maître d'Ouvrage pourra remplacer ces matériaux, équipements ou appareils, par d'autres de qualité au moins équivalente. Le Maître d'Ouvrage pourra également améliorer la qualité ou la présentation de tout ou partie de la construction.

De même, si il existe une incohérence entre la présente notice et le plan de vente, il est expressément prévu que le plan l'emporte sur la notice.

Il est précisé également que les côtes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserve des tolérances de construction et de mise en œuvre des différents éléments techniques nécessaires à la construction, tel que défini dans l'acte de vente.

La hauteur finie sous plafond sera d'environ 2,50 m pour les plafonds horizontaux.

L'implantation des équipements ou appareils est portée sur les plans de vente, ainsi que les retombées et les faux-plafonds principaux. Il est expressément précisé que, pour des raisons techniques, des soffites pourront éventuellement être réalisées sans que celles-ci ne soient systématiquement portées sur les plans. Les canalisations ne sont pas portées sur les plans de vente.

Les teintes, coloris et finitions de façades, des revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances, des sols des terrasses et des loggias seront choisis par l'Architecte en accord avec les différents services administratifs impliqués.

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE		
1.1	INFRASTRUCTURE	Le dimensionnement des ouvrages de structure sera réalisé par le BET ¹ structure d'exécution et validé par le bureau de contrôle.
1.1.1	<u>Fouilles</u>	Fouilles réalisées en pleine masse, exécutées par moyens mécaniques y compris démolition des ouvrages existants, des ouvrages de fondations et des maçonneries enterrées, évacuation des déblais aux décharges appropriées.
1.1.2	<u>Fondations</u>	Fondations superficielles ou profondes, réalisées suivant les préconisations de l'étude géotechnique et suivant le dimensionnement des ouvrages du BET structure.
1.2	MURS ET OSSATURES	Le dimensionnement des ouvrages de structure sera réalisé par le BET structure d'exécution et validé par le bureau de contrôle.
1.2.1	<u>Murs du sous-sol</u>	Les murs en infrastructure seront réputés non étanches et les parements bruts de décoffrage.
1.2.1.1	Murs périphériques	Les murs périphériques seront réalisés en béton armé. Sur la face extérieure des parties enterrées autres que celles coulées contre terre, il sera appliqué un revêtement à base de produits bitumineux. Le mode de construction peut entraîner des suintements d'eau le long des parois. Une cunette en pied de mur pourra être aménagée afin de recueillir les éventuelles eaux d'infiltration.
1.2.1.2	Murs de refends	Les murs de refends seront réalisés en béton armé ou en maçonnerie d'agglomérés.
1.2.2	<u>Murs de façades</u> (aux divers niveaux)	Les murs, allèges et trumeaux seront réalisés en béton armé ou en maçonnerie d'agglomérés. Ils recevront à l'intérieur un complexe isolant composé d'une plaque de plâtre et d'un isolant thermique dont le type et l'épaisseur seront déterminés par le BET thermique. Ils pourront également recevoir une isolation extérieure à certains endroits. Ils recevront à l'extérieur un enduit de type monocouche hydraulique, RPE ou RME. La finition, les couleurs et les divers calepinages seront laissés au choix de l'architecte. L'encadrement des baies sera traité de la même manière. Conformément au permis de construire, certaines parties du soubassement recevront un revêtement céramique imitation pierre ou équivalent.
1.2.3	Murs pignons	Les murs pignons seront réalisés en béton armé ou en maçonnerie d'agglomérés. Sauf pour les parties non habitables, ils recevront à l'intérieur un complexe isolant composé d'une plaque de plâtre et d'un isolant thermique dont le type et l'épaisseur seront déterminés par le BET thermique. Sauf pour les parties mitoyennes à un bâtiment existant, ils recevront à l'extérieur un enduit de type monocouche hydraulique, RPE ou RME. Le soubassement de l'immeuble sera revêtu d'un parement en pierre collée mince. La finition, les couleurs et les divers calepinages seront laissés au choix de l'architecte.
1.2.4	<u>Murs mitoyens</u>	Les murs mitoyens à un bâtiment existant seront réalisés en béton armé ou en maçonnerie d'agglomérés. Sauf pour les parties non habitables, ils recevront à l'intérieur un complexe isolant composé d'une plaque de plâtre et d'un isolant thermique dont le type et l'épaisseur seront déterminés par le BET thermique.
1.2.5	<u>Murs extérieurs divers</u> (loggias, séparatifs de balcons, garde-corps en béton)	Les murs seront réalisés en béton armé ou en maçonnerie d'agglomérés. Ils recevront un enduit de type monocouche hydraulique, RPE ou RME. La finition, les couleurs et les divers calepinages seront laissés au choix de l'architecte.

¹ Bureaux d'études techniques

		Suivant le cas, les garde-corps et séparatifs de balcon/terrasse pourront être en béton. Ils recevront, suivant le choix de l'architecte, une peinture pliolite, un revêtement RPE ou RME, ou un enduit hydraulique monocouche.
1.2.6	<u>Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)</u>	Les murs de refends seront réalisés en béton armé ou en maçonnerie d'agglomérés. Ils pourront recevoir suivant les plans, un complexe isolant composé d'une plaque de plâtre et d'un isolant thermique dont le type et l'épaisseur seront déterminés par l'étude thermique, ou un enduit pelliculaire support du revêtement de finition.
1.2.7	<u>Murs séparatifs, cloisons séparatives</u>	Ils respecteront l'isolement acoustique réglementaire et, selon les cas, certains murs pourront être doublés par un complexe isolant acoustique revêtu d'une plaque de plâtre.
1.2.7.1	Entre locaux privatifs contigus	Les murs séparatifs entre logements seront réalisés en béton armé et/ou en maçonnerie d'agglomérés et/ou par cloisons de type SAD 180 ou équivalent. Leur épaisseur sera conforme à la réglementation acoustique en vigueur.
1.2.7.2	Entre locaux privatifs et autres locaux (escaliers, ascenseurs, hall, circulations, locaux communs divers)	Dito 1.2.7.1
1.3	PLANCHERS	Le dimensionnement des planchers sera réalisé par le BET structure d'exécution et validé par le bureau de contrôle. Ils respecteront l'isolement acoustique réglementaire. Les planchers séparant les zones en contact avec l'extérieur et/ou non chauffées des logements (combles, sous-sol, toiture terrasse, terrasses accessibles) recevront un isolant thermique dont l'épaisseur, la position, la nature et les caractéristiques techniques seront conformes à l'étude thermique.
1.3.1	<u>Planchers sur étage courant</u>	Ils seront constitués d'une dalle pleine en béton armé coffrée traditionnellement ou au moyen de prédalles.
1.3.2	<u>Planchers sous terrasse</u>	Dito 1.3.1
1.3.3	<u>Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés</u>	Dito 1.3.1
1.3.4	<u>Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts</u>	Dito 1.3.1
1.3.5	<u>Plancher sur sous-sol</u>	Dito 1.3.1 Selon le besoin déterminé par l'étude thermique, il pourra être mis en œuvre un isolant complémentaire entre le plancher et la chape de pose du carrelage au rez-de-chaussée.
1.3.6	<u>Plancher bas du sous-sol</u>	Il sera constitué par un dallage en béton armé sur terre-plein, penté ou non, suivant les besoins définis par le BET structure.
1.4	CLOISONS DE DISTRIBUTION	
1.4.1	<u>Entre pièces principales</u>	Les cloisons seront à âme alvéolaire de type « Placopan » ou équivalent de 50mm d'épaisseur.
1.4.2	<u>Entre pièces principales et pièces de service</u>	Dito 1.4.1 Dans les salles de bains et salles d'eau, le parement de la cloison sera en plâtre hydrofuge.
1.5	ESCALIERS	Les escaliers seront réalisés en béton armé, préfabriqué ou coulé en place.
1.5.1	<u>Escaliers</u>	De type hélicoïdal avec noyau central ou à volée droite tournant simple ou double, ou à volée droite suivant les plans de l'architecte.
1.5.2	<u>Escaliers de secours</u>	Dito 1.5.1
1.6	CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION	La nature, la section, la position et le cheminement des conduits seront déterminés par l'architecte et le BET fluides suivant la réglementation et approuvés par le bureau de contrôle.

1.6.1	<u>Conduits de fumée des locaux de l'immeuble</u>	Conformément aux dispositions de la réglementation incendie, des conduits maçonnés ou préfabriqués de désenfumage des circulations intérieures seront réalisés sur la hauteur du bâtiment.
1.6.2	<u>Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble</u>	Des conduits métalliques galvanisés (ou en aluminium pour les piquages) seront prévus dans les gaines techniques des logements. Ils seront reliés aux extracteurs assurant la ventilation mécanique de l'immeuble.
1.6.3	<u>Conduits d'air frais</u>	Des conduits maçonnés, en béton armé, en tôle floquée ou en placoplâtre assureront la ventilation et le désenfumage naturel du sous-sol. Ils seront complétés, conformément à la réglementation incendie, par des extracteurs de fumée mécaniques.
1.6.4	<u>Conduits de fumée de chaufferie</u>	Sans objet
1.6.5	<u>Ventilation haute de chaufferie</u>	Sans objet
1.7	CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS	Dito 1.6
1.7.1	<u>Chutes d'eaux pluviales</u>	Les chutes extérieures d'eaux pluviales seront en PVC rigide . Elles chemineront en façades et/ou par les balcons, les terrasses ou les loggias, et pourront cheminer en sous-face, notamment pour la récupération des caniveaux PMR ² le cas échéant. En cas de nécessité, les chutes positionnées à l'intérieur seront situées dans des gaines techniques.
1.7.2	<u>Chutes d'eaux usées</u>	Les chutes d'eaux usées seront en PVC rigide situées en gaines techniques des logements. Elles recevront les branchements d'évacuation des appareils sanitaires.
1.7.3	<u>Canalisations en sous-sol</u>	Les canalisations en sous-sol seront en PVC rigide. Elles chemineront en apparent pour être raccordées au réseau extérieur. Elles pourront traverser verticalement et horizontalement des annexes privatives (places de parking, boxes).
1.7.4	<u>Branchement aux égouts</u>	Dito 6.7.5
1.8	TOITURES	
1.8.1	<u>Charpente, couverture et accessoires</u>	Sans objet.
1.8.2	<u>Etanchéité et accessoires</u>	Les parties étanchées positionnées notamment sur des logements recevront un isolant thermique dont l'épaisseur, la nature et les caractéristiques techniques seront conformes à l'étude thermique. Le positionnement et le type de protection seront conformes aux plans architecte. Certaines parties pourront assurer une rétention d'eau. Les surfaces étanchées seront réalisées sans pente.
1.8.2.1	Toitures terrasses inaccessibles	L'étanchéité de type membrane ou à base de produits pétroliers collés à chaud sera protégée par une couche de gravier ou autoprotégée. Au dernier étage, des terrasses inaccessibles seront végétalisées conformément au permis de construire.
1.8.2.2	Terrasses accessibles sur débord du sous-sol en rez-de-chaussée	Sans objet.
1.8.2.3	Terrasses accessibles sur débord de parties habitables	Dito 1.8.2.1 mais protégée par des dallettes béton ou des carreaux en grès cérame posés sur plot.
1.8.2.4	Parties étanchées végétalisées sur sous-sol	Sans objet.
1.8.3	<u>Souches de cheminées, ventilations et conduits divers</u>	Les souches de ventilation seront réalisées en tôle galvanisée ou laquée. Les souches de conduits de fumée seront réalisées en tôle laquée, en boisseaux béton ou terre cuite enduits.

² Personnes à Mobilité Réduite

2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1	SOLS ET PLINTHES	Dans certains cas, un isolant thermique sera mis en place sur les zones non chauffées (garages, caves, etc...) conformément aux prescriptions de l'étude thermique. Dans certains cas, la pose du revêtement pourra être collée afin de répondre à des contraintes techniques particulières. La gamme proposée répondra aux exigences de classement NF en matière d'usure, de poinçonnement, de comportement à l'eau et de tenue aux agents chimiques.
2.1.1	<u>Sols et plinthes des pièces principales</u>	Carrelage en grès cérame 60x60 cm gamme « APPEAL STREAM ROOM » de chez MARAZZI ou équivalent à choisir dans la gamme proposée par le promoteur, pose droite scellée sur isolant phonique et plinthes assorties collées.
2.1.2	<u>Sols et plinthes des pièces de service</u>	Carrelage en grès cérame 60x60 cm gamme « APPEAL STREAM ROOM » de chez MARAZZI ou équivalent à choisir dans la gamme proposée par le promoteur, pose droite scellée sur isolant phonique et plinthes assorties collées.à l'exception des faces faïencées.
2.1.3	<u>Sols et plinthes des entrées et dégagements</u>	Dito 2.1.1
2.1.4	<u>Sols des balcons, loggias et séchoirs</u>	Les balcons, loggias et terrasses non étanchées recevront un carrelage 45x45 en grès émaillé ingélif collé. Les plinthes assorties seront posées uniquement coté façade.
2.2	REVETEMENTS MURAUX (autres que peintures, enduits, papiers peints et tentures)	
2.2.1	<u>Revêtements muraux des salles de bain et salles d'eau</u>	Faïence collée 20x60 gamme « ROOM WALL » de chez MARAZZI ou équivalent à choisir dans la gamme proposée par le promoteur, pose droite. La faïence sera posée sur la totalité de la périphérie de la pièce, sur 2 mètres de haut à partir du sol. Il n'y aura pas de revêtement sous la baignoire. Le tablier de baignoire recevra le même revêtement et sera équipé d'une trappe de visite. Il pourra ne pas être posé de faïence sur le mur d'adossement du meuble vasque.
2.2.2	<u>Revêtements muraux des cuisines</u>	Dans les logements équipés d'un bloc évier (article 2.9.1.1), il sera posé une crédence en mélaminé ou équivalent sur une hauteur de 60cm sur le mur d'adossement du meuble et sur son retour éventuel si l'espace entre l'axe du robinet et le retour de paroi est inférieur à 40cm.
2.2.3	<u>Revêtements muraux des autres pièces</u>	Sans objet.
2.3	PLAFONDS (autres que peintures, enduits, papiers peints et tentures)	
2.3.1	<u>Plafonds des pièces intérieures</u>	Sans objet
2.3.2	<u>Plafonds des séchoirs à l'air libre</u>	Sans objet
2.3.3	<u>Plafonds des loggias autres que 2.8.1.4</u>	Sans objet
2.3.4	<u>Sous-faces des balcons autres que 2.8.1.4</u>	Sans objet
2.4	MENUISERIES EXTERIEURES	La position, les dimensions et les caractéristiques techniques des menuiseries extérieures respecteront les plans architecte et les préconisations de l'étude thermique et acoustique.
2.4.1	<u>Pièces principales³</u>	Les fenêtres et portes-fenêtres seront en aluminium laqué gris anthracite, ouverture à la française avec ou sans parties fixes ou coulissante, suivant plan, et seront équipées d'un double vitrage clair.
2.4.2	<u>Pièces de service⁴</u>	Dito 2.4.1

³ Séjour et chambre

⁴ Cuisine, salle de bain, salle d'eau, WC, buanderie, etc...

		Le double vitrage sera dépoli ou granité sur les WC, salles de bains et salles d'eau, emplacement selon plan.
2.5	FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE	La position, les dimensions et les caractéristiques techniques des fermetures extérieures respecteront les plans architecte et les préconisations de l'étude thermique et acoustique.
2.5.1	<u>Pièces principales</u>	Les fermetures des fenêtres et portes-fenêtres seront constituées d'un caisson de type monobloc intérieur en PVC blanc équipé d'un volet roulant en lames PVC ou aluminium gris anthracite. Manœuvre électrique sur tous les châssis. Les ouvertures dont la surface en tableaux sera inférieure à 0,80m ² ne seront pas équipées de fermetures extérieures.
2.5.2	<u>Pièces de service</u>	Dito 2.5.1
2.6	MENUISERIES INTERIEURES	
2.6.1	<u>Huisseries et bâtis</u>	Les huisseries des portes intérieures et palières seront métalliques.
2.6.2	<u>Portes intérieures</u>	Les ouvrants des portes intérieures seront de type alvéolaire rainurées à peindre, équipées de poignée sur plaques en aluminium anodisé argent de type «Stockholm» de chez HOPPE ou équivalent. Les Salles de bain, salles d'eau et WC seront équipées d'une condamnation. Des butées en caoutchouc équiperont les portes.
2.6.3	<u>Impostes et menuiseries</u>	Les impostes des portes intérieures seront réalisées dans le même matériau que celui décrit à l'article 1.4.1
2.6.4	<u>Portes palières</u>	Les portes palières seront de type « Isoblindé A2PBP1 » de chez MALERBA, parement Art InFine Finition Zen Art côté parties communes et finition blanc côté logement, ou équivalent constituées d'une âme composite blindée et acoustique et pions anti-dégondage. Elles posséderont un classement acoustique conforme à la réglementation. La serrure sera à 3 points de condamnation et classée A2P1 étoiles L'ouvrant sera équipé d'un microviseur et d'une poignée de tirage. Une butée en caoutchouc et un seuil « à la suisse » en métal, en aluminium ou en bois compléteront l'équipement, ainsi qu'une moulure décorative périphérique coté couloir commun et un couvre-joint plat coté logement.
2.6.5	<u>Portes de placards⁵</u>	Les portes de placards seront coulissantes blanches sans imposte de marque SOGAL et gamme KENDOORS ou équivalent. Les portes de placards dont la largeur est inférieure à 80cm pourront être battantes blanches de 10mm de chez SOGAL ou équivalent, suivant plan.
2.6.6	<u>Portes des locaux de rangement⁵</u>	Dito 2.6.2
2.6.7	<u>Moulures et habillages</u>	Habillage périphérique des portes palières dito article 2.6.4
2.6.8	<u>Escaliers</u>	Sans objet.
2.7	SERRURERIE ET GARDE-CORPS	La position, les dimensions, la teinte et les caractéristiques techniques et esthétiques des ouvrages respecteront les plans de façades et les choix de l'architecte. Ils seront conformes aux normes de sécurité en vigueur.
2.7.1	<u>Garde-corps et barres d'appui</u>	Les garde-corps des balcons, loggias et terrasses seront réalisés en acier thermolaqué ou en aluminium prélaqué et seront constitués d'une main-courante, d'une ou plusieurs lisses et d'un remplissage et verre clair de sécurité et/ou d'une allège béton.
2.7.2	<u>Barreaudages et protection des baies</u>	Sans objet.
2.7.3	<u>Ouvrages divers</u>	Sans objet.
2.7.3.1	<u>Séparatifs de balcons</u>	Les séparatifs des terrasses et balcons (hors ceux décrits au 1.2.5)

⁵ Voir article 2.9.5 pour les aménagements intérieurs

		seront constitués d'un cadre en acier thermolaqué ou en aluminium prélaqué dont le remplissage sera réalisé en verre de sécurité dépoli ou granité.
2.7.3.2	Autres	Les mains courantes des escaliers intérieurs seront réalisées en acier peint ou en aluminium prélaqué.
2.8	PEINTURES, PAPIERS PEINTS, TENTURES	
2.8.1	<u>Peintures extérieures et vernis</u>	La teinte et les caractéristiques techniques et esthétiques des peintures respecteront les choix de l'architecte.
2.8.1.1	Sur menuiseries extérieures bois	Sans objet
2.8.1.2	Sur fermetures et protections	Sans objet
2.8.1.3	Sur serrurerie	Après une peinture anti-rouille, la serrurerie non thermolaquée recevra une peinture glycérophthalique de finition.
2.8.1.4	Sur enduits, habillages en bois, sous face et rives de balcons ou autres murs et plafonds des loggias	Les parties en béton non revêtues et/ou non enduites recevront une peinture pliolite dans la plupart des cas. Cependant, certaines parties d'ouvrages pourront être laissées brutes (seuil de porte, de porte-fenêtre, relevés, acrotères, etc...). Les sous-faces de balcons et des loggias recevront une peinture pliolite.
2.8.2	<u>Peintures intérieures</u>	
2.8.2.1	Sur menuiseries	Sur les ouvrages intérieurs en bois autres que les escaliers, il sera appliqué une peinture blanche satinée en deux couches.
2.8.2.2	Sur murs des pièces sèches	Après préparation des supports, il sera appliqué deux couches de peinture acrylique mate blanche.
2.8.2.3	Sur murs des pièces humides	Après préparation des supports, il sera appliqué deux couches de peinture acrylique satinée blanche.
2.8.2.4	Sur plafonds des pièces sèches	Après préparation des supports, il sera appliqué deux couches de peinture acrylique mate blanche.
2.8.2.5	Sur plafonds des pièces humides	Après préparation des supports, il sera appliqué deux couches de peinture acrylique satinée blanche. Pour les cuisines ouvertes sur le séjour, deux couches de peinture acrylique mate blanche.
2.8.2.6	Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers	Il sera appliqué deux couches de peinture glycérophthalique ou acrylique satinée blanche.
2.8.3	<u>Papiers peints</u>	Sans objet
2.8.3.1	Sur murs	Sans objet
2.8.3.2	Sur plafonds	Sans objet
2.8.4	<u>Teintures (tissus, toiles plastifiées, etc.)</u>	Sans objet
2.8.4.1	Sur murs	Sans objet
2.8.4.2	Sur plafonds	Sans objet
2.9	EQUIPEMENTS INTERIEURS	
2.9.1	<u>Equipements ménagers</u>	
2.9.1.1	Bloc évier, robinetterie	Pour les T2 et moins, il sera installé un bloc évier de 90 cm en mélaminé constitué de 2 portes et d'une tablette de rangement, suivant plan. Ce meuble recevra un évier en inox simple bac de 0.90 mètre avec un égouttoir. Il sera posé à partir du T3 et plus un meuble sous évier en mélaminé blanc constitué d'une porte et d'un emplacement pour la M.A.L. ou le L.V. (selon plan). Ce meuble recevra un évier en inox simple bac de 1.20 mètre avec un égouttoir. L'évier sera équipé d'un robinet mitigeur monocommandé chromé « BauEdge » de chez GROHE ou équivalent avec bec orientable.
2.9.1.2	Appareils et mobilier, kitchenette	Sans objet.
2.9.1.3	Evacuation des déchets	Sans objet
2.9.1.4	Armoire sèche-linge	Sans objet.

2.9.2	<u>Equipements sanitaires et plomberie</u>	
2.9.2.1	Distribution d'eau froide et comptage	Depuis la colonne montante réalisée en gaine technique commune, la distribution des logements se fera principalement dans la dalle et pour partie en apparent au niveau des appareils. Cette distribution se fera en tubes PER, multicouches ou cuivre sous fourreaux. En gaine technique commune, un emplacement sera aménagé afin de recevoir le sous-comptage individuel dont la pose sera réalisée sur décision et à la charge de la copropriété. Le comptage général sera mis en place au niveau de l'alimentation principale du bâtiment d'ito 5.6.1.
2.9.2.2	Distribution d'eau chaude et comptage	Dito 2.9.2.1
2.9.2.3	Production d'eau chaude sanitaire	La production d'Eau Chaude Sanitaire des logements sera assurée de manière individuelle par des ballons thermodynamiques raccordés sur air extrait.
2.9.2.4	Evacuations	Les évacuations seront réalisées en PVC collé apparent et raccordées aux chutes collectives positionnées dans les gaines techniques des logements.
2.9.2.5	Distribution du gaz	Sans objet.
2.9.2.6	Branchements en attente	Dans les cuisines, branchement en attente constitué d'une évacuation et d'une attente eau froide et eau chaude. Pour le lave-vaisselle et le lave-linge, une attente constituée d'une évacuation avec siphon et d'un robinet d'arrêt (le lave-linge pourra également être positionné dans la SdB suivant plan). Pour les studios et T2, un seul branchement réalisé pour le lave-linge.
2.9.2.7	Appareils sanitaires autres qu'équipements ménagers	Les logements seront équipés d'appareils de couleur blanche et comprendront selon les plans les équipements suivants : Baignoire : En acier de 1.70m x 0.70m de type Contesa de chez ROCA ou équivalent. Receveur de douche : De 0.90m x 1.20m ou 0.90m x 0.90m suivant plan pour les SDB/SDE principales type « Terran-N » de chez ROCA ou équivalent. Cuvette WC suspendu sur bâti support : en céramique de 0.54m x 0.35m de type « The Gap - SQUARE » de chez ROCA ou équivalent, équipé d'un abattant double blanc et d'une chasse double débit avec plaque de commande blanche. Bati support de type « Profix » de chez ROCA ou équivalent. Meuble vasque sur pieds : En stratifié de 0.60, 0.70 ou 0.80m de type « INFINITY » 2 tiroirs de chez CHENE VERT ou équivalent, équipé d'un plan vasque céramique simple ou double selon plan, d'une applique Led, de pieds et d'un miroir rétroéclairé.
2.9.2.8	Robinetterie	Les appareils seront équipés de robinets mitigeurs monocommande de type « BauEdge » de chez GROHE ou équivalent.
2.9.2.9	Accessoires et équipements divers	Les baignoires et receveurs de douche seront équipés d'une barre de douche chromée de type « Tempesta Cosmopolitan » de chez GROHE ou équivalent. Les receveurs de douche recevront une paroi de douche en verre transparent à ouverture coulissante ou battante.
2.9.3	<u>Equipements électriques</u>	
2.9.3.1	Type d'installation	L'installation électrique sera encastrée dans les ouvrages sous tubes. Elle aura pour origine le tableau d'abonné qui sera équipé du disjoncteur général, des coupe-circuit et du comptage et qui correspondra aux normes et réglementations en vigueur.
2.9.3.2	Puissance à desservir	La puissance à desservir correspondra au type de logement et à ses équipements.
2.9.3.3	Equipement de chaque pièce, appareillage	Les équipements de chaque pièce sont définis en annexe de la présente. L'appareillage sera de type « Odace » de chez SCHNEIDER ou

		équivalent. Les points lumineux seront équipés de douilles DCL sans ampoules.
2.9.3.4	Sonnerie de porte palière	Un bouton poussoir positionné au droit de la porte palière commandera une sonnette intégrée au tableau d'abonné
2.9.4	<u>Chauffage, cheminées, ventilations</u>	La position, les dimensions, le type et les caractéristiques des équipements techniques respecteront les préconisations du BET fluides et de l'architecte.
2.9.4.1	Type d'installation	Le chauffage/rafraîchissement des logements sera assuré de manière individuelle par une pompe à chaleur réversible collective (chaud, froid) dans le séjour et les chambres.
2.9.4.2	Températures garanties dans les diverses pièces par température minimale extérieure	Suivant la réglementation en vigueur, par température extérieure minimale de -5°C, les pièces d'eau pourront être chauffées à +21°C et les autres à +19°C.
2.9.4.3	Appareils d'émission de chaleur	L'émission de chaleur et du rafraîchissement se fera par un appareil de traitement d'air placé en faux plafond des SdB, WC, hall ou des parties communes avec bouches de soufflage / extraction dans les pièces principales. Un sèche serviettes électrique ou équivalent équipera les salles de bains et les salles d'eau de type Devo DCB 18 de chez ATLANTIC ou équivalent.
2.9.4.4	Conduits de fumée	SO
2.9.4.5	Conduits et prises de ventilation	La ventilation des logements s'effectuera par simple flux au moyen d'une VMC ⁶ collective hygroréglable de type B avec bouches d'entrée d'air frais hygroréglables selon étude thermique et acoustique. Les bouches d'extraction seront disposées dans les pièces humides (cuisine, salle de bain, salle d'eau et WC).
2.9.4.6	Conduits et prises d'air frais	En pièces principales (séjour et chambres), des prises d'air frais s'effectueront par des grilles. Elles seront posées en applique soit sur la partie haute des menuiseries extérieures, soit sur le coffre de volet roulant, soit sur le mur donnant sur l'extérieur selon les exigences techniques. Les appartements mono-orientés pourront être équipés de ventilateurs brasseur d'air.
2.9.5	<u>Equipement intérieur des placards et pièces de rangement</u>	Sans objet.
2.9.5.1	Placards	Sans objet
2.9.5.2	Pièces de rangement	Sans objet
2.9.6	<u>Equipements de télécommunications</u>	Dito annexe 7
2.9.6.1	Radio, TV	Dans le séjour et la chambre principale, une double prise permettant la réception TV/TNT (le décodeur n'étant pas fourni).
2.9.6.2	Téléphone	Une prise de type RJ45 dans le séjour et chaque chambre. Pour les T1, une prise dans le séjour. Pré-équipement fibre optique, dito 5.3.1
2.9.6.3	Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble	A l'entrée de chaque logement, un portier vidéophone avec combiné mural permettra de converser et de visualiser le visiteur. Une commande d'ouverture permettra de libérer la porte extérieure du sas d'entrée à l'immeuble.
2.9.6.4	Commande d'ouverture du portillon piéton de l'entrée de l'opération	La commande se fera par vidéophone en entrée et par bouton poussoir déporté en sortie.
2.9.7	<u>Autres équipements</u>	Sans objet

⁶ Ventilation Mécanique Contrôlée

3. ANNEXES PRIVATIVES

3.1	CAVES, CELLIERS, GRENIERS	Sans objet
3.1.1	<u>Murs ou cloisons</u>	Béton ou aggloméré de béton.
3.1.2	<u>Plafonds</u>	Béton.
3.1.3	<u>Sols</u>	Béton lissé.
3.1.4	<u>Portes d'accès</u>	En bois peint.
3.1.5	<u>Ventilation naturelle</u>	Mécanique selon norme en vigueur.
3.1.6	<u>Equipement électrique</u>	Un point lumineux en plafond en simple allumage. 2 prises dans la circulation commune des caves. Eclairage de la circulation commune sur minuterie.
3.2	GARAGES ET PARKINGS COUVERTS	
3.2.1	<u>Murs ou cloisons</u>	Les murs de refends seront réalisés en béton armé ou en maçonnerie d'agglomérés. Les cloisons séparatives des garages seront réalisées en maçonnerie d'agglomérés.
3.2.2	<u>Plafonds</u>	Les plafonds seront en béton brut de décoffrage, avec un isolant thermique en sous-face de dalle pour les parties situées sous les surfaces chauffées.
3.2.3	<u>Sols et délimitation au sol</u>	Dito 1.3.6 Les places de parking seront délimitées au sol par des bandes peintes.
3.2.4	<u>Portes d'accès</u>	La porte de condamnation des garages intérieurs sera de type basculante manuelle composée d'un tablier en tôle pivotant sur des bras d'articulation et coulissant sur des rails de guidage. La porte sera équipée d'une serrure à double verrouillage avec un cylindre européen.
3.2.5	<u>Ventilation</u>	La ventilation naturelle des parkings sera dimensionnée pour assurer le renouvellement de l'air par des grilles positionnées conformément aux plans et à la réglementation.
3.2.6	<u>Equipement électrique</u>	Pré-équipement de recharge de véhicules électriques sera réalisé par la mise en place de fourreaux pour le passage des futurs câbles électrique. Ces futurs câbles seront laissés à la charge de la copropriété. Dito 4.3.6 pour la circulation et les parkings.
3.3	PARKINGS EXTERIEURS	
3.3.1	<u>Sol</u>	Sans objet
3.3.2	<u>Délimitation au sol</u>	Sans objet
3.3.3	<u>Système de repérage</u>	Sans objet
3.3.4	<u>Système condamnant l'accès</u>	Sans objet
3.4	TERRASSES ET JARDINS PRIVATIFS EN REZ-DE-CHAUSSEE	
3.4.1	<u>Sol</u>	Sans objet.
3.4.2	<u>Séparatifs de terrasses</u>	Sans objet.
3.4.3	<u>Equipement de plomberie</u>	Sans objet.
3.4.4	<u>Clôtures</u>	Sans objet.
3.4.5	<u>Pergolas</u>	Sans objet.
3.4.6	<u>Jardins privés</u>	Sans objet.
3.4.7	<u>Equipements divers</u>	Sans objet.

4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

4.1	HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE	Le choix des matériaux et leur caractéristique technique, la position des revêtements et des équipements, les coloris, la décoration générale des circulations sera réalisée suivant les directives de l'architecte.
4.1.1	<u>Sols</u>	Le choix répondra aux exigences de classement NF en matière d'usure, de poinçonnement, de comportement à l'eau et de tenue aux agents chimiques. Carrelage en gré émaillé ou gré cérame 40x40 ou 45x45 de la gamme carrelleur ou équivalent avec plinthes assorties.
4.1.2	<u>Parois</u>	Dito 4.1
4.1.3	<u>Plafonds</u>	Dito 4.1
4.1.4	<u>Eléments de décoration</u>	Dito 4.1
4.1.5	<u>Porte d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble</u>	L'accès à l'immeuble depuis la rue sera réalisé en ferronnerie et sera équipé de ferme-porte hydraulique et de poignée de tirage ou de bâton de maréchal. Les portes du sas d'entrée seront constituées d'ensembles en acier thermolaqué ou en aluminium prélaqué équipées de vitrage de sécurité. Les portes seront équipées de ferme-porte hydraulique et de poignée de tirage ou de bâton de maréchal. La condamnation de la porte extérieure du sas se fera par ventouse électromagnétique commandée par vidéophone et vigik en entrée et par bouton poussoir en sortie. Le dispositif prévu à l'article 2.9.6.3 permettra la commande depuis le logement. Il sera remis 1 badge pour les T1, 2 badges pour les T2 et 3 badges pour les T3 et T4. La porte intérieure du sas ne sera pas condamnée et disposera d'une serrure à olive.
4.1.6	<u>Boîtes aux lettres et à paquets</u>	Le bloc boîtes aux lettres sera de type à ouverture totale de chez SIRANDRE ou équivalent avec porte étiquette.
4.1.7	<u>Tableau d'affichage</u>	Le tableau d'affichage pourra être intégré au bloc boîtes aux lettres ou posé indépendamment.
4.1.8	<u>Chauffage</u>	Sans objet
4.1.9	<u>Equipement électrique</u>	L'éclairage par plafonniers, appliques ou spots sera condamné par boutons poussoirs ou par détecteurs. Une prise de courant sera prévue dans la gaine technique palière.
4.2	CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ETAGE	Le choix des matériaux et leur caractéristique technique, la position des revêtements et des équipements, les coloris, la décoration générale des circulations sera réalisée suivant les directives de l'architecte.
4.2.1	<u>Sols</u>	Le choix répondra aux exigences de classement NF en matière d'usure, de poinçonnement, de comportement à l'eau et de tenue aux agents chimiques. Carrelage en grés émaillé ou grés cérame 40x40 ou 45x45cm avec plinthes assorties.
4.2.2	<u>Murs</u>	Dito 4.2
4.2.3	<u>Plafonds</u>	Dito 4.2 En cas de nécessité et conformément à la réglementation acoustique, une zone partielle de faux-plafond acoustique de type Gyptone ou équivalent sera aménagée.
4.2.4	<u>Eléments de décoration</u>	Dito 4.2
4.2.5	<u>Chauffage</u>	Sans objet
4.2.6	<u>Portes</u>	Les portes de circulations seront de type isoplane à âme pleine équipées de ferme-porte hydraulique et de poignées en aluminium anodisé ou équivalent.
4.2.7	<u>Equipement électrique</u>	Dito 4.1.9

4.3	CIRCULATIONS DU SOUS-SOL (SAS ET COULOIR ACCES CIRCULATION)	
4.3.1	<u>Sols</u>	Dito 1.3.6 Depuis le sas de l'ascenseur jusqu'à la circulation véhicules, il sera collé un carrelage en grès émaillé 30x30 ainsi que des plinthes assorties.
4.3.2	<u>Murs</u>	Il sera projeté sur les murs du sas ascenseur et du couloir d'accès à la circulation véhicules un revêtement de type gouttelette « Bagar » de chez BEISSIER ou équivalent. Les autres murs seront laissés bruts.
4.3.3	<u>Plafonds</u>	Dito 3.2.2
4.3.4	<u>Portes de garage collectives</u>	Accès direct depuis la rue Frédéric Passy jusqu'au monte-véhicule.
4.3.5	<u>Rampes d'accès pour véhicules</u>	Sans objet.
4.3.6	<u>Equipement électrique</u>	L'éclairage sur minuterie de la circulation et des parkings s'effectuera par tubes fluorescents ou hublots commandés par boutons poussoirs ou par détecteurs. Un éclairage de sécurité par blocs autonomes viendra compléter l'installation. Deux prises de courant seront prévues dans la circulation du sous-sol. Le réseau de distribution pourra être réalisé en apparent. L'appareillage sera de type PLEXO ou équivalent.
4.4	CAGES D'ESCALIERS	
4.4.1	<u>Sols des paliers</u>	Les paliers du rez-de-chaussée et des étages seront revêtus du même revêtement de sols que celui décrit à l'article 4.2.1.
4.4.2	<u>Murs</u>	Il sera projeté sur les murs du sous-sol aux étages un revêtement de type gouttelette « Bagar » de chez BEISSIER ou équivalent.
4.4.3	<u>Plafonds</u>	Dito 4.4.2
4.4.4	<u>Escaliers (marches, contremarches), limons, plinthes, garde-corps, sous-face de la paillasse</u>	Les escaliers seront en béton armé finition lissée et recevront un revêtement identique à l'article 4.4.2 sur la paillasse et le fût central. Sur les marches et contremarches du RDC au R+1, il sera posé un carrelage avec plinthes. Sur les autres marches et contremarches, il sera appliqué une peinture anti-poussière.
4.4.5	<u>Chauffage, ventilation</u>	Sans objet
4.4.6	<u>Eclairage</u>	L'éclairage sur minuterie de la cage d'escalier s'effectuera par appliques ou hublots commandés par boutons poussoirs ou par détecteurs.
4.5	LOCAUX COMMUNS	
4.5.1	<u>Garages à bicyclettes, voitures d'enfants</u>	Dito 3.2.1 et 3.2.2
4.5.2	<u>Buanderie collective</u>	Sans objet
4.5.3	<u>Séchoir collectif</u>	Sans objet
4.5.4	<u>Locaux de rangement et d'entretien</u>	Sans objet
4.5.5	<u>Locaux sanitaires</u>	Sans objet
4.6	LOCAUX SOCIAUX	
4.6.1	<u>Salle de bricolage</u>	Sans objet
4.6.2	<u>Salle de jeux et de réunions</u>	Sans objet
4.7	LOCAUX TECHNIQUES	
4.7.1	<u>Local de réception des ordures ménagères</u>	Le local poubelles sera situé au rez-de-chaussée de l'opération. Le sol recevra un carrelage de type grès émaillé 20x20 ou 30x30cm sans plinthes et sera faïencé en périphérie sur une hauteur de 2 mètres.

		Un robinet de puisage et un siphon de sol compléteront l'aménagement du local. Le plafond et les murs non faïencés resteront bruts.
4.7.2	<u>Chaufferie, eau chaude sanitaire collective</u>	Sans objet.
4.7.3	<u>Sous-station de chauffage</u>	Sans objet.
4.7.4	<u>Local des surpresseurs</u>	Sans objet
4.7.5	<u>Local transformateur EDF</u>	Le local à l'angle NORD EST de la résidence répondra aux exigences des services ENEDIS en matière de génie civil et d'aménagement intérieur du transformateur.
4.7.6	<u>Local de machinerie ascenseur</u>	Dans le cas d'un système hydraulique, la machinerie du monte-véhicule sera située dans un local technique en partie basse.
4.7.7	<u>Local de ventilation mécanique</u>	Le(s) groupe(s) d'extraction sera(ont) situé(s) dans les combles suivant les préconisations du BET Fluides. Il(s) reposera(ont) sur un matériau résilient.
4.8	CONCIERGERIE	
4.8.1	<u>Composition du local</u>	Sans objet
4.8.2	<u>Equipements divers</u>	Sans objet
5. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE		
5.1	ASCENSEURS ET MONTE-CHARGE	L'ascenseur sera de type électrique à machinerie embarquée et desservira 11 niveaux (du R-2 au R+6). Les portes palières coulissantes seront en acier peint. La porte du rez-de-chaussée pourra être en inox brossé. Le sol de la cabine recevra le même matériau que celui retenu pour la circulation contigüe au rez-de-chaussée. Une ligne GSM sera installée en cabine. Aucune mise en service ne pourra avoir lieu en l'absence de ligne dédiée et sera à la charge de la copropriété. Un dispositif situé à l'extérieur de la cabine et à tous les étages permettra l'affichage de la position (niveau) de l'ascenseur. L'accès aux étages depuis le sous-sol sera contrôlé soit par une clef, soit par un clavier codeur, soit un lecteur de badge. L'accès au sous-sol depuis les étages sera contrôlé soit par une clef, soit par un clavier codeur, soit un lecteur de badge. Le monte-véhicule accessible depuis la rue Frédéric Passy sera de type électrique ou hydraulique d'une charge d'environ 3300 kgs, D'une vitesse de 0.30m seconde. Taille de la cabine 5.50m x 2.80m environ, portes de sortie et de rentrée 2.40 m (dimensions données à titre indicatif). Une ligne téléphonique sera installée en cabine et sera à la charge de la copropriété. Aucune mise en service ne pourra avoir lieu en l'absence de ligne dédiée. 1 contacteur à clef sur potelet ou badge ou télécommande pour l'ouverture du monte véhicule depuis l'extérieur.
5.2	CHAUFFAGE, EAU CHAUDE	Le dimensionnement, le positionnement, la nature et le cheminement des réseaux sera réalisé suivant les directives du BET Fluides.
5.2.1	<u>Equipement thermique de chauffage</u>	Sans objet.
5.2.1.1	Production de chaleur	Sans objet.
5.2.1.2	Régulation automatique	Sans objet.
5.2.1.3	Pompes et brûleurs	Sans objet.

5.2.1.4	Accessoires divers	Sans objet.
5.2.1.5	Colonnes montantes	Sans objet.
5.2.2	<u>Service d'eau chaude</u>	Sans objet.
5.2.2.1	Production d'eau chaude	Sans objet.
5.2.2.2	Réservoirs	Sans objet.
5.2.2.3	Pompes et brûleurs	Sans objet.
5.2.2.4	Comptage général	Sans objet.
5.2.2.5	Colonnes montantes	Sans objet.
5.3	TELECOMMUNICATIONS	Le dimensionnement, le positionnement, la nature et le cheminement des réseaux sera réalisé suivant les directives du BET CF/cf ⁷ .
5.3.1	<u>Téléphone</u>	L'opération sera raccordée au réseau Orange. Depuis la gaine technique commune, une arrivée sera prévue vers chaque logement. L'opération sera pré-équipée pour recevoir la fibre optique. Un local prévu dans le sous-sol permettra de recevoir l'(les) opérateur(s) qui sera(ont) choisi(s) par la copropriété. Des fourreaux seront laissés en attente à cet effet. Le câblage sera réalisé entre le local technique et chaque logement. Le raccordement depuis la rue jusqu'au local technique sera à la charge de(s) l'opérateur(s) choisi(s) par la copropriété.
5.3.2	<u>Antenne TV et radio</u>	Dito 2.9.6.1
5.4	RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES	Dito 4.7.1
5.5	VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX COMMUNS	La ventilation des locaux communs sera dimensionnée pour assurer le renouvellement de l'air par des grilles positionnées conformément aux plans et à la réglementation.
5.6	ALIMENTATION EN EAU	Le dimensionnement, le positionnement, la nature et le cheminement des réseaux sera réalisé suivant les directives du BET Fluides.
5.6.1	<u>Comptage généraux</u>	Le comptage général de l'eau potable sera situé soit en sous-sol, soit en gaine technique, soit dans un regard, soit dans une niche aménagée à cet effet suivant les directives de la société des eaux. Ce compteur sera à la charge de la copropriété.
5.6.2	<u>Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau</u>	Dito 4.7.4 Un détendeur général sera installé en fonction de la pression du réseau fourni par la ville et suivant les directives du BET Fluides. Il ne sera pas prévu de traitement de l'eau.
5.6.3	<u>Colonnes montantes</u>	Les colonnes collectives d'eau de l'immeuble seront positionnées dans une gaine technique et permettront la distribution d'eau vers les logements.
5.6.4	<u>Branchements particuliers</u>	Des manchettes démontables permettront la pose ultérieure des comptages individuels à la charge de la copropriété. Ces comptages seront positionnés dans les parties communes.
5.7	ALIMENTATION EN GAZ	Sans objet
5.7.1	<u>Colonnes montantes</u>	Sans objet
5.7.2	<u>Branchement et comptages particuliers</u>	Sans objet
5.7.3	<u>Comptages des services généraux</u>	Sans objet
5.8	ALIMENTATION EN ELECTRICITE	Le dimensionnement, le positionnement, la nature et le cheminement des réseaux sera réalisé suivant les directives du BET CF/cf ⁸ .
5.8.1	<u>Comptages des services généraux</u>	La gaine technique dédiée recevra le comptage général de l'électricité. Le nombre de compteur sera déterminé par le BET CF/cf en fonction des caractéristiques particulières de chaque opération. Le comptage

⁷ Courant fort, courant faible

⁸ Courant fort, courant faible

		sera à la charge de la copropriété.
5.8.2	<u>Colonnes montantes</u>	Les colonnes collectives d'électricité de l'immeuble seront positionnées dans une gaine technique et permettront la distribution d'électricité vers les logements.
5.8.3	<u>Branchement et comptages des logements</u>	Le comptage en électricité des logements sera positionné dans une gaine technique située à l'entrée des logements.
6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS		
6.1	VOIRIE ET PARKINGS	Les parties communes extérieures et les espaces verts seront réalisés suivant les directives de l'architecte et suivant le plan du permis de construire. Le dimensionnement, la composition des complexes et les caractéristiques techniques des matériaux seront réalisés suivant les directives du BET VRD ⁹ .
6.1.1	<u>Voirie d'accès</u>	L'accès à l'opération se fera depuis la voie publique existante. Rue Frédéric Passy pour l'accès aux sous-sols. Rue Caffarelli pour l'accès pour les piétons.
6.1.2	<u>Trottoirs</u>	Sans objet.
6.1.3	<u>Parkings visiteurs</u>	Sans objet.
6.2	CIRCULATION DES PIETONS	Le dimensionnement, la composition des complexes et les caractéristiques techniques et esthétiques des matériaux seront réalisés suivant les directives du BET VRD et les choix arrêtés par l'architecte.
6.2.1	<u>Chemins d'accès aux entrées, emmarchements, rampes, cours</u>	Les accès piétons se feront conformément aux plans d'accessibilité de l'architecte. Ils respecteront la réglementation PMR ¹⁰ .
6.3	ESPACES VERTS	
6.3.1	<u>Aires de repos</u>	Sans objet.
6.3.2	<u>Plantations d'arbres, arbustes, fleurs</u>	Les espaces verts seront réalisés suivant le plan d'aménagement de l'architecte. Ils seront exécutés pendant les périodes propices aux plantations.
6.3.3	<u>Engazonnement</u>	Sans objet.
6.3.4	<u>Arrosage</u>	Sans objet.
6.3.5	<u>Bassins décoratifs</u>	Sans objet.
6.3.6	<u>Chemins de promenade</u>	Sans objet.
6.4	AIRES DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	
6.4.1	<u>Sols</u>	Sans objet
6.4.2	<u>Equipements</u>	Sans objet
6.5	ECLAIRAGE EXTERIEUR	Le dimensionnement, le positionnement, la nature, les caractéristiques techniques du matériel et le niveau d'éclairage des voies seront réalisés suivant les directives du BET VRD. La commande se fera par interrupteur crépusculaire ou/et par horloge électronique.
6.5.1	<u>Signalisation de l'entrée de l'immeuble</u>	Dito 6.5
6.5.2	<u>Eclairage des voiries, espaces verts, jeux et autres</u>	Dito 6.5 Des candélabres, des bornes lumineuses, des appliques murales ou des éclairages encastrés permettront l'éclairage. Leurs caractéristiques respecteront la réglementation PMR.
6.6	CLÔTURES, PORTAILS ET PORTILLONS	Le dimensionnement, le positionnement, la nature et les caractéristiques techniques des aménagements seront réalisés suivant

⁹ Voirie et Réseaux Divers

¹⁰ Personnes à Mobilité Réduite

		les directives du BET VRD et de l'architecte.
6.6.1	<u>Clôture sur rue</u>	Sans objet.
6.6.2	<u>Clôture avec les propriétés voisines</u>	Sans objet.
6.6.3	<u>Portail automatique</u>	Sans objet.
6.6.4	<u>Portillon piéton</u>	Sans objet.
6.7	RESEAUX DIVERS	Le dimensionnement, le positionnement, la nature, les caractéristiques techniques des matériaux et des réseaux seront réalisés suivant les directives du BET VRD.
6.7.1	<u>Eau</u>	L'alimentation en eau se fera depuis le réseau public géré par la compagnie concessionnaire jusqu'au comptage général ou au coffret de façade.
6.7.2	<u>Gaz</u>	Sans objet.
6.7.3	<u>Electricité (poste de transformation extérieur)</u>	L'alimentation en électricité se fera depuis le réseau public basse tension géré par ENEDIS jusqu'au coffret de façade. Il y aura un poste de transformation positionné à l'angle NORD EST de la résidence.
6.7.4	<u>Postes d'incendie, extincteurs, plans d'évacuation</u>	Le sous-sol sera équipé d'extincteurs à poudre et d'un bac à sable réglementaire dont le nombre sera conforme à la réglementation.
6.7.5	<u>Egouts</u>	Le piquage se fera sur le réseau public géré par la compagnie concessionnaire ou par la commune. Les plans d'évacuation seront à la charge de la copropriété.
6.7.6	<u>Epuration des eaux</u>	Sans objet
6.7.7	<u>Télécommunications</u>	L'alimentation sur le réseau ORANGE se fera depuis la chambre de tirage publique. Il n'y aura pas d'alimentation en fibre optique. Cette prestation est laissée à la charge de la copropriété.
6.7.8	<u>Drainage du terrain</u>	Sans objet
6.7.9	<u>Evacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux</u>	Le piquage se fera sur le réseau public géré par la compagnie concessionnaire ou par la commune. Un bassin de rétention sera réalisé afin d'assurer la rétention des eaux de pluie conformément aux prescriptions du permis de construire.

7. ANNEXE A LA NOTICE DESCRIPTIVE – EQUIPEMENTS ELECTRIQUES DES PIECES

HALL	1 point lumineux au plafond en SA ¹¹ 1 prise de courant 1 tableau d'abonné 1 détecteur avertisseur autonome de fumée en plafond (ou dégagement)
DEGAGEMENT	1 point lumineux au plafond en SA 1 prise de courant
SEJOUR	1 point lumineux au plafond en SA ou en VV ¹² si le séjour dessert plusieurs pièces (hors cuisine ouverte) 5 prises de courant 16A ¹³ dont 1 prise haute à coté de l'interrupteur (PMR ¹⁴) 1 prise Télévision et FM 1 prise Téléphone RJ45
CHAMBRE	1 point lumineux au plafond en SA 3 prises de courant 1 prise haute de courant à coté de l'interrupteur (PMR) pour la chambre principale 1 prise Télévision et FM pour la chambre principale 1 prise Téléphone RJ45
CUISINE Surface supérieure à 4 m ²	1 point lumineux au plafond en SA 1 point lumineux en applique au dessus de l'évier en SA 6 prises de courant 16A dont 3 en hauteur au dessus du plan de travail, 1 en hauteur (PMR) 2 prises spécialisées 20A 1 prise spécialisée 32A 1 alimentation pour hotte aspirante en hauteur
CUISINE Surface inférieure à 4 m ²	1 point lumineux au plafond en SA 1 point lumineux en applique au dessus de l'évier en SA 3 prises de courant 16A dont 2 en hauteur au dessus du plan de travail, 1 en hauteur (PMR) 2 prises spécialisées 20A 1 prise spécialisée 32A 1 alimentation pour hotte aspirante en hauteur
SALLE DE BAINS	1 point lumineux au plafond en SA 1 point lumineux en applique au dessus du lavabo ou du meuble vasque en SA 1 prise de courant en hauteur en dehors du volume de protection 1 prise de courant en hauteur (PMR) pour la SdB principale
SALLE D'EAU	1 point lumineux au plafond en SA 1 point lumineux en applique au dessus du lavabo ou du meuble vasque en SA 1 prise de courant en hauteur en dehors du volume de protection 1 prise de courant en hauteur (PMR) sauf si présence d'une SdB principale
WC	1 point lumineux au plafond en SA
TERRASSES, LOGGIAS, BALCONS	1 point lumineux au plafond ou en applique en SA 1 prise de courant étanche
GARAGE PRIVATIF SIMPLE	Néant
GARAGE PRIVATIF DOUBLE	Néant

¹¹ Simple allumage

¹² Va et vient

¹³ 1 prise supplémentaire par tranche de 4m² si séjour <28m² et 7 prises si séjour >28m²

¹⁴ Personne à mobilité réduite

« Lu et approuvé le » et signature

Le(s) Client(s)

Signature

Le Maître d'Ouvrage